



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE · COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : **03 mai 2024**
Nombre de membres en exercice : **25**
Nombre de membres votants : **19**

Etaient présents (15): Yves LEGOUFFE, Joël FORESTIER, Jean-Gérard DIDIERRE, Françoise RIVET, David COUEGNAS, Dominique LAUBARY, Didier LAFARGE, Christian MONZAUGE, Jean-Claude SAUTOUR, Dominique DAUDE, Valérie SERRUT, Jean-Noël BOURGOIS, Gilles MATINAUD, Daniel CHANGION, Marie-Noëlle DEBLOIS

Absents et Pouvoirs (4) : Isabelle BOURLIATAUD à Christian MONZAUGE
Monique LAFARGE à Didier LAFARGE
Franck FOUR à Dominique LAUBARY
Micheline DE CUYPER à Françoise RIVET

Absents excusés (1) : Henri LAVAUD

Absents (5): Géraldine BLANQUET, Joe WAMPACH, Didier BROUSSE, Corinne JEANDILLOU, Philippe RAIGNE

Secrétaires de séance : Dominique DAUDE ET Valérie SERRUT

Délibération n° 2024-20 : Subvention AAPMB 2024

Le Président expose la demande de subvention de l'association AAPMB, l'association d'aide à la personne Monts et Barrages. Le Président rappelle l'origine de l'association et ses missions. Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sont une source importante de soutien pour les personnes qui en ont besoin. Les services proposés par les SAAD sont conçus pour aider les personnes à maintenir leur qualité de vie et leur indépendance à la maison. Les 3 SAAD des territoires Briance Combade, Portes de Vassivière et Noblat ont fusionné et deviennent l'AAPMB. La structure permet le maintien des personnes âgées ou en situation de handicap à leur domicile et aide les personnes à rester en bonne santé, à maintenir leur dignité en dépit de limitations physiques ou de santé. Le Président signale que l'association est signataire d'un contrat d'engagement républicain.

Le Président fait part de l'appel à cotisation de l'AAPMB pour 2024 qui se répartit comme suit : 0,45€ par habitant, 0,45€ x 5 303*, soit un total de 2 386,35 €.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20240527-2024-20-DE
Date de réception préfecture : 29/05/2024

Le Président propose au Conseil communautaire de reconduire la cotisation et le soutien à l'AAPMB pour un montant de 2 386,35 €.

** chiffre INSEE dernier recensement Briançonnais 2020.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De verser** une cotisation de 2 386,35 € à l'AAPMB au titre de l'exercice 2024 ;
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 27/05/2024*



**Le Président
Yves LE GOUFFE**